

CDC Développement Solidaire

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

Aux Adhérents / Aux Membres

CDC Développement Solidaire

56, rue de Lille
75007 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CDC Développement Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur

leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents / aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents / aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des

comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris La Défense, le 10 juin 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vogt

Mazars



Jérôme Eustache

ASSOCIATION CDC Développement Solidaire

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Association CDC Développement Solidaire

Association à but non lucratif

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège associatif : 56, rue de Lille

75 007 Paris

SOMMAIRE

I – BILAN ACTIF – PASSIF

II – COMPTE DE RESULTAT

III – ANNEXE

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles				0	0
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total I	0	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT					
Autres créances	60 463		60 463	77 176	77 176
Valeurs mobilières de placement	2 186		2 186	2 189	2 189
Banque Caisse des Dépôts - compte-courant	98 249		98 249	66 930	66 930
Banque Caisse des Dépôts - compte Népal	0		0	5 000	5 000
Banque Caisse d'Epargne - compte-courant	83 010		83 010	1 868	1 868
Banque Caisse d'Epargne - compte sur livret associatif	1 226		1 226	1 226	1 226
Banque Caisse d'Epargne - livret A	4 354		4 354	4 369	4 369
Banque Caisse d'Epargne - Placements	0	0	0	100 000	100 000
Sous-total Disponibilités	189 025		189 025	181 582	181 582
Charges constatées d'avance					
Total II	249 488	0	249 488	181 582	181 582
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	249 488	0	249 488	258 758	258 758

CDC DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999 01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres sans droit de reprise	188 397	188 397	188 397
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Valeur du patrimoine intégré			
Réserves pour projet de l'entité	1 500	1 500	
Réserve Tourisme Solidaire		0	1 500
Report à nouveau	-131 963	-61 008	-61 008
Excédent ou déficit de l'exercice	53 720	-70 955	-70 955
Situation nette (sous total)	111 654	57 934	57 934
Fonds associatifs avec droit de reprise			0
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobiliers			0
Valeur du patrimoine intégré			0
Total I	111 654	57 934	57 934
FONDS REPORTES ET DEDIES ANC n°2018-06			
Fonds reportés legs et donations			
Fonds dédiés	0	0	0
Total II	0	0	0
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III	0	0	0
Fonds dédiés CRC n° 99_01			
sur subventions de fonctionnement			
sur autres ressources			0
Total III bis	0	0	0
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 354	34 903	0
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	102 480	166 020	32 909
Projets à financer		0	163 613
Projet à financer Népal			4 302
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV	137 834	200 824	200 824
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	249 488	258 758	258 758

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01 janvier au 31 décembre 2020

	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
COMPTE DE RESULTAT			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et services	1 202	24 460	24 460
Produits de tiers financeurs: dons hors appel à la générosité du public			
Dons divers, salariés groupes et hotrs groupe CDC	64 834	101 900	
Contributions financières CDC	173 986	170 547	
Ressources liées à la générosité du public			
Mécénats			
Cotisations et dons			39 340
Contribution Groupe CDC			35 000
Financement d'un poste de salarié par la CDC			135 547
Contributions spectacles			72 045
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés		0	
Autres produits			
Cotisations	9 415	9 485	
Autres produits			
Total I Produits d'exploitation	249 437	306 392	306 392
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	142 731	142 124	
Achats de marchandises	418		4 352
Fournitures de bureau	424		529
Mise à jour logiciel CIEL	255		192
Charges d'une personne mise à disposition	138 988		136 347
Financements de projets accordés			237 005
Autres frais externes	2 646		704
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés		0	
Autres charges (financements de projets accordés)	59 100	237 005	
Total II Charges d'exploitation	201 831	379 129	379 129
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	47 606	-72 737	-72 737
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	1 247	1 702	1 702
Total III Produits financiers	1 247	1 702	1 702
CHARGES FINANCIERES			
Total IV Charges financières	0	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 247	1 702	1 702
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	48 853	-71 035	-71 035
PRODUITS EXCEPTIONNELS			0
Sur opérations de gestion	7 552	140	140
Sur opérations en capital			
Total V Produits exceptionnels	7 552	140	140
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	2 685	60	60
Sur opérations en capital		0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 867	80	80
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	0
Total des produits (I + III + V)	258 236	308 234	308 234
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	204 516	379 189	379 189
SOLDE INTERMEDIAIRE	53 720	-70 955	-70 955
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			0
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			0
EXCEDENT OU DEFICIT	53 720	-70 955	-70 955
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL	0	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL	0	0	0

III - ANNEXE

Au bilan avant répartition arrêté à la date du 31 décembre 2020, dont le total est de 249.488 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 53.720 euros.

Les notes et tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes présentés.

SOMMAIRE DES NOTES ET TABLEAUX

INTRODUCTION

- 1 - Objet social, activités statutaires et moyens mis en œuvre.
- 2 - Règles, méthodes comptables (changement de règlement comptable)
- 3 - Faits significatifs
- 4 - Principales modalités retenues
- 5 - Autres renseignements

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 6 - Etat de l'actif immobilisé
- 7 - Etat des amortissements
- 8 - Etat des provisions
- 9 - Etat des échéances des créances
- 10 - Etat des échéances des dettes
- 11 - Produits à recevoir
- 12 - Charges à payer
- 13 - Charges constatés d'avance
- 14 - Produits constatés d'avance
- 15 - Analyse de la variation des fonds propres
- 16 - Variation des fonds dédiés
- 17 – Contributions volontaires en nature
- 18 – Détail des produits d'exploitation

1 – OBJET SOCIAL – ACTIONS STATUTAIRES - MOYENS MIS EN OEUVRE

CDC Développement Solidaire est une association sans but lucratif, au service de l'intérêt général. Ses adhérents sont pour l'essentiel membres du Groupe CDC, avec quelques retraités du Groupe et des cotisants externes. Ses statuts dont la dernière mise à jour date du 7 juin 2018 stipulent que son objet consiste à :

- Développer des actions en faveur des pays les moins avancés,
- Aider à la réalisation de projets concrets et prendre en charge des opérations destinées à améliorer les conditions de vie dans ces pays après concertation avec les populations intéressées et,
- Entreprendre des actions d'information sur ces pays.

Elle est d'intérêt général à caractère humanitaire, philanthropique, éducatif et social.

Ses moyens d'actions sont également précisés dans les statuts :

- L'organisation de manifestations destinées à promouvoir son objet,
- La diffusion de publications et,
- D'une façon générale toutes initiatives propres à développer ses activités

L'association CDC Développement Solidaire ne fait pas appel à la générosité du public et ne perçoit aucune subvention publique.

Le modèle économique de l'association repose sur les contributions des salariés et retraités du groupe CDC, ainsi que sur les abondements et autres contributions apportées chaque année par le groupe CDC (soit 35.000 € en 2020) auxquelles viennent s'ajouter des contributions volontaires en nature et les recettes générées lors de manifestations ponctuelles de bienfaisance. La Caisse des Dépôts met, en outre, à disposition, en 2020, sans contrepartie, un local permanent et des salles de réunion en tant que de besoin, au 56, rue de Lille à Paris 7^{ème} arrondissement ; ainsi que du matériel informatique et du mobilier. De ce fait, aucune immobilisation n'apparaît à l'actif du bilan. Il en résulte aussi l'absence de charge locative et logistique. La Caisse des Dépôts facilite par ailleurs les opérations de collecte de dons.

Conformément à la convention signée en 2019, la mise à disposition de la déléguée générale est facturée à l'Association trimestriellement. Une apprentie en contrat d'apprentissage avec la Caisse des Dépôts a la possibilité d'effectuer une partie de sa formation au sein de l'Association. Les frais engendrés par cet accord sont couverts en totalité par une subvention de fonctionnement en 2020 d'un montant de 138.986 euros.

Une trentaine de bénévoles continue par ailleurs à prêter gracieusement leurs concours. En conséquence, il n'y a pas de charge de personnel, ni d'intervenant extérieur (commissaires aux comptes mis à part).

En conclusion, les charges de fonctionnement et de collecte sont réduites à leur strict minimum.

Les missions sociales sont assurées par le travail de la déléguée générale, d'une apprentie et de bénévoles et se traduisent par des contributions financières auprès des acteurs de terrain après sélection des meilleurs projets et avec un suivi permanent jusqu'à leur parfait achèvement.

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2018-06 qui a succédé en 2020 au CRC 99-01 du 16 février 1999.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux principes de bases suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de celles induites par le nouveau règlement comptable
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

S'agissant de la première année d'application du nouveau règlement comptable propres aux entités sans but lucratif :

- Exceptionnellement nous présentons cette année l'actif, le passif et le compte de résultat sous trois colonnes à savoir (de gauche à droite) les données 2020 sous nouveau plan 2020, les données 2019 retraitées plan 2020 et les données 2019 historiques ;
- L'Annexe est complétée d'une note sur « la description de l'objet social, des activités statutaires et des moyens mis en œuvre »,

Le changement de règlement comptable n'a eu aucune incidence sur la situation nette. Le report à nouveau n'a été modifié, en 2020, que par l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Les principaux changements pour l'Association CDC Développement Solidaire, se résument à une modification de la nomenclature comptable et à de nouvelles règles de présentation des comptes annuels.

Plusieurs notes de l'annexe prévues par la nouvelle réglementation comptable ne sont volontairement pas documentées compte tenu des caractéristiques de l'Association CDC Développement Solidaire et notamment celles prévues en matière de(s) :

- Actifs inaliénables
- Réévaluation des actifs corporels et financiers
- Donations temporaires d'usufruit
- Affectation d'actifs constitutifs d'une dotation non consommable
- Ainsi que toutes les annexes spécifiques aux entités faisant appel à la générosité du public.

Il en est de même de l'annexe sur les relations avec les contreparties donnant toutes indications utiles sur les transactions autres que celles résultant d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale reste celle des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

3 - FAIT SIGNIFICATIF : la Covid 19

L'Association n'a bénéficié d'aucune aide ou exonération particulière en lien avec la Covid.

Actuellement, la crise sanitaire, dont nous ne sommes pas en mesure d'appréhender la durée et tous ses effets, ne compromet pas la continuité des activités de l'Association au plan financier compte tenu de ses réserves.

Comme l'indique le compte de résultat 2020, rapproché de celui de 2019, l'activité opérationnelle est significativement ralentie.

4 – LES PRINCIPALES MODALITES RETENUES

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

NEANT

- **Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

Il n'y a pas d'immobilisations financières. Les valeurs de placement s'élèvent à 2 K€ et correspondent à des valeurs Ecureuil Expansion au rendement net global légèrement négatif.

5 – AUTRES RENSEIGNEMENTS**5-1 Régime fiscal**

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'association est exonérée de l'impôt sur les sociétés de droit commun mais est assujettie à celui dû sur certains revenus de capitaux mobiliers perçus au cours de l'exercice et imposés aux taux de 10, 15 ou 24% selon la nature des placements (déclaration n° 2070). Par ailleurs l'association est exonérée de la TVA ainsi que de la CET et de la taxe d'apprentissage. En revanche, elle ne récupère pas la TVA sur les charges externes et les investissements. Au cas où elle emploierait un salarié, elle serait passible de la taxe sur les salaires.

5-2 Effectifs :

L'association n'emploie aucun salarié.

5-3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés en 2020 s'élèvent à 1.223 € TTC.

5-4 Engagements hors bilan reçus et donnés

- Néant

5-5 Information sur les dirigeants

Les dirigeants membres du Conseil d'administration, y compris les membres du Bureau, ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature, à quel que titre que ce soit. Ils sont strictement bénévoles.

Notes 6 à 17 de l'annexe aux comptes

CDC DS - 31 Décembre 2020				
6 - Etat de l'actif immobilisé	Valeur Brute au 01/01/20	Augmentation	Diminution /Transfert	Valeur Brute au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total Actif immobilisé	0	0	0	0

CDC DS - 31 Décembre 2020				
7 - Etat des amortissements	Montant au 01/01/20	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total Amortissement	0	0	0	0

CDC DS - 31 Décembre 2020				
8 - Etat des provisions	Montant au 01/01/20	Dotation	Reprise	Montants au 31/12/20
Provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
	0	0	0	0
Total Provisions	0	0	0	0

CDC DS- 31 Décembre 2020			
9 - Etat des échéances des créances	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Abondement CDC à recevoir	25 000	25 000	
Proise en charges CDC salarié mis à disposition	34 818	34 818	
Adhésions et dons à recevoir	645	645	
	60 463	60 463	0

CDC DS - 31 Décembre 2020			
10 - Etat des échéances de dettes	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et à 5 ans et plus
Fournisseur CAC Mise à disposition et divers	35 354	35 354	
Projet MALI à financer 2017	1 500	1 500	
5 Projets à financer 2018	27 250	27 250	
13 Projets à financer 2019	50 931	50 931	
Projets à financer 2020	22 310	22 310	
Autres dettes à payer*	489	489	
	137 834	137 834	

CDC DS- 31 Décembre 2020	
11 - Produits à recevoir	2 020
Produits d'exploitation à recevoir	25 645
Produits financiers à recevoir	0
	25 645

CDC DS - 31 Décembre 2020	
12 - Charges à payer	2 020
2017 Projet Mali	1 500
2018 Projet Burkina Faso	5 000
2018 Projet Mauritanie Aqua	2 000
2018 Projet MAuritanie Riva	1 500
2018 Projet Burkina Faso 2	8 750
2018 Projet Sénégal 2	10 000
2019 Projet Burkina Faso	2 000
2019 Projet Népal	1 500
2019 Projet Cameroun	2 000
2019 Projet Cambodge	10 000
2019 Projet Birmanie	9 500
2019 Projet Laos n°1	1 500
2019 Projet Inde n°1	4 000
2019 Projet Mauritanie 1	1 488
2019 Projet Mauritanie 2	8 000
2019 Projet Sénégal n°2	3 500
2019 Projet Sénégal n°3	1 200
2019 Projet Burkina Faso 3	4 300
2019 Projet Inde n°2	1 943
2020 Projet Burkina Faso VSM	1 810
2020 Projet Madagascar Ankadibe	3 500
2020 Projet Burkina Faso Zinado	6 000
2020 Projet Niger	6 000
2020 Projet Laos PM Mékong	5 000
Autres dettes à payer*	536
TOTAL CAP au bilan	102 527

CDC DS - 31 Décembre 2020	
13 - Charges constatés d'avance	2 020
Abonnements, Assurances etc...	0
TOTAL Charges constatées d'avance	0

CDC DS- 31 Décembre 2020	
14 - Produits constatés d'avance	2 020
Cotisations perçues d'avance	0
TOTAL Produits constatés d'avance	0

CDC DS- 31 Décembre 2020					
15 - Variations des fonds propres associatifs	Montant au 01/01/20	Résultat de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/20
Fonds propres associatifs sans droit de reprise	188 397				188 397
Réserve pour projet de l'entité (tourisme solidaire)	1 500				1 500
Report à nouveau	-61 008			-70 955	-131 963
Résultat (n-1)	-70 955		70 955		0
Résultat (n)	0	53 720	0	0	53 720
	57 934	53 720	70 955	-70 955	111 654

CDC DS - 31 Décembre 2020				
16 - Variations des fonds dédiés	Montant au 01/01/20	Charges	Produits	Montant au 31/12/20
Fonds "normalisation comptable internationale"	0	0	0	0
	0	0	0	0

17 - Contributions volontaires en nature

Voir note 1 de l'annexe sur le modèle économique de CDC Développement Solidaire

18 – Détail des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice, présentés selon le nouveau format issu de l'ANC n°2018-06, comprennent :

- Cotisations des adhérents :	9.415 EUR
- Contribution spectacle :	38.053 EUR
- Dons divers des collaborateurs et retraités :	26.781 EUR
- Contribution Groupe CDC :	35.000 EUR
- Financement de poste salarié :	138.986 EUR